

L'an deux mille vingt et un et **le dix-huit juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle du conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

En salle de conseil : Dominique VIOT, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Emile LIEBAUD, Stéphane CANTE,
En visio-conférence : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Gaëlle LABALME,
Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Gilles VATOUX.

Absents :

Mme Karine POTHIER, donne pouvoir à M. Stéphane CANTE
Mme Evelyne MONFRAY, donne pourvoir à M. Dominique VIOT
Sophie GUINET

Nombre de conseillers en exercice : **15** Présents et représentés : **14**
Date de la convocation : 11 juin 2021 Date d'affichage : 11 juin 2021

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Délibérations

- Autorisation de signature d'une convention pour le déploiement Réseau Départemental d'Alarme (RDA) avec le SDIS de l'Ain
- Choix de la Maîtrise d'œuvre pour les travaux chemin de la Gare
- Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Délibérations :

N°21 : Autorisation de signature d'une convention pour le déploiement Réseau Départemental d'Alarme (RDA) avec le SDIS de l'Ain

M. le Maire indique que la question a déjà été présentée lors du conseil du 7 mai 2021 mais qu'elle comportait des erreurs.

La commune de Garnerans dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de Garnerans, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de

fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

La participation financière annuelle au titre de la maintenance du réseau est révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Pour mémoire, le montant de cette participation est de 754,50 € pour l'année 2021. Elle inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental ou un autre CPINI. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

Considérant que le CPINI de Garnerans compte 18 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 8 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, 0 sapeurs-pompiers en double-engagement avec un centre de première intervention non intégré, que les sapeurs-pompiers en suspension d'engagement ne sont pas considérés comme « en activité », de ce fait le nombre de bips à fournir en dotation initiale par le SDIS est de $18-8-0 = 10$.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Abroge la délibération n° 17 du 7 mai 2021.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention RDA avec le SDIS 01**
- **Autorise le montant de 754,50 € base 2021, révisable annuellement**
- **Accepte les termes de la convention**

N°22 : Choix de la Maîtrise d'œuvre pour les travaux chemin de la Gare

M. le Maire indique que 3 bureaux d'études ont été consultés pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux chemin de la gare.

Les devis sont basés sur : l'avant-projet, le projet, l'assistance à la passation de marchés, le suivi des travaux et l'assistance à la réception

	AXIS Conseil	MOREL	STUDIS
Prestations	4 970 € HT	3 980 € HT	4 175 € HT
Relevé topo	environ 950 € HT	665 € HT	700 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Choisit le Cabinet MOREL – 11 rue Victor Hugo – 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS – pour l'avant-projet, le projet l'assistance à la passation de marchés, le suivi des travaux et l'assistance à la réception, des travaux chemin de la gare et le relevé topographique**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

N°23 : Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-37 et L 153-41 ;

Vu la délibération en date du 10 février 2016 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 13 octobre 2020 engageant la modification du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n°9 en date du 16 avril 2021 mettant le projet de modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T), la Préfecture de l'Ain, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture, le Chambre des Commerces

et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, le SCoT Val de Saône Dombes, la Communauté de Communes Val de Saône Centre ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications, détaillées dans le document joint, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

La cabane « anti-gaspillage » progresse.
Un nom devra être trouvé.

Animation BD : l'exposition des planches des habitants et de l'école se déroulera dans la cour d'école le dimanche 27 juin. La remise des récompenses aura lieu en fin d'après-midi, ce même jour, pour les habitants. Une communication par PanneauPocket et Facebook est à prévoir.

Un groupe d'élus, pour préparer Octobre Rose, va être constitué.

Communication fêtes et cérémonies

Une note d'information a été diffusée.
La commune est associée au repas et cinéma en plein-air prévu le 24 juillet et au marché semi-nocturne le 28 août.

Urbanisme et environnement

Un commission urbanisme a eu lieu mercredi 16 juin.
Le choix de l'intervenant ID Verde a été fait pour le désherbage des trottoirs de la commune avec ajustement du devis (pas d'engazonnement, moins de passages en 2021).
Marquage au sol : choix de Signaux Girod (moins cher à l'unité) avec ajustement également du devis sur le contenu.
Réfection du chemin de la Prairie : pas de décision prise ; attente d'une intervention de l'EPTB pour l'évacuation des eaux qui se fait mal actuellement. Etude de différentes solutions encore en cours.

Bâtiments communaux

Réunion de la commission le 10 juin.
La climatisation ne fonctionne pas, l'entreprise Doridon va revenir dans la journée du lundi 21 juin.
L'intervention de l'électricien est prévue la 2^{ème} semaine de juillet pour le passage en LED des éclairages des bâtiments communaux.

Attente d'un retour à la normale des prix pour le changement des radiateurs de la salle de réunion et de la salle de catéchisme.

Alarme : Deux sociétés ont fait des propositions avec un coût trop élevé pour l'instant.

Finances

RAS

Questions / informations diverses

La candidature à « Ville prudente » est à déposer avant le 30 juin, une du terrain par le jury est prévue jusqu'en septembre 2021. Une annonce du palmarès aura lieu en novembre 2021. La candidature permet également d'avoir accès à des outils de prévention et des conseils.

La séance est levée à 23h20.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 23 juillet 2021 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,

Dominique VIOT